



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2023

Le Conseil d'Administration de votre Fédération vous propose les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président propose d'adopter le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2022, dont la copie a été remise à tous les adhérents.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir lu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale doit se prononcer sur ce rapport.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir adopté le rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Assemblée se prononce sur le bilan et sur le compte de résultat 2021 – 2022 mis à disposition de chaque adhérent et donne quitus de sa gestion au Conseil d'Administration.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, l'Assemblée est sollicitée pour affecter le résultat de l'exercice, soit – 13 203 € en report à nouveau.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le budget prévisionnel 2023 – 2024, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent.

SIXIEME RESOLUTION

Le Président propose de renforcer le service Police de la Chasse par la mise en place d'une brigade d'agents de développement.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer à bulletin secret.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Président propose deux solutions de taxe territoriale pour compléter le financement, par massif cynégétique, des dégâts agricoles causés par le grand gibier. Ces deux solutions sont soumises au vote :

SOLUTION 1 : Taxe hectare sans l'allocation de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience sur la taxe hectare avec mise en réserve sur le compte dégâts

SOLUTION 2 : Taxe hectare avec répercussion à la baisse de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience en totalité sur la taxe hectare

Chaque membre dispose dans son dossier des tableaux récapitulatifs de ces taxes par massif. Le Président demande à l'Assemblée de choisir une de ces deux solutions de financement.

HUITIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'approbation de l'Assemblée Générale le renouvellement du principe de modulation de la taxe territoriale, pour la saison 2023 – 2024. Les lots concernés et le montant de la surtaxe seront définis par le Conseil d'Administration selon la liste non exhaustive suivante :

- Ne chasse pas assez fréquemment au regard des obligations du Schéma Départemental,
- Ne participe pas à la prévention des dégâts (pose et entretien des clôtures) alors même qu'il en est partiellement responsable,
- Applique des consignes de tir visant à freiner le prélèvement de certains animaux,
- Génère manifestement des dégâts de façon récurrente,
- Ne respecte pas le taux de 30 % de femelles adultes dans son tableau de chasse. Prélève de façon récurrente un nombre d'animaux qui dépasse les préconisations du SDGC et ce, même si les animaux provenant du lot considéré génèrent des dégâts dans un périmètre éloigné (cas des lots en surdensité autour desquels les clôtures sont importantes mais ne font que repousser les dégâts en périphérie),
- N'agraine pas toute l'année alors même qu'il s'agit d'une obligation.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 90 € et de la part variable à 0,40 € par hectare.

DIXIEME RESOLUTION

Le Président propose à l'adoption de l'Assemblée, pour la saison 2023 – 2024, les prix de bracelets suivants :

Bracelets SAI et SAF	40 €
Bracelets CHI été, CHI et CHIJ	10 €
Bracelets CEM1 et CEM2	150 €
Bracelets CEF	100 €
Bracelets CEIJ	75 €

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur le montant du timbre fédéral à 90 €, sur le montant de la vignette temporaire proposée à 45 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire proposée à 24 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale est appelée à se prononcer sur les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2023 – 2024, formulées par le Conseil d'Administration, et qui ont été proposées à l'approbation de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, avant d'être arrêtées par Monsieur le Préfet.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 16 avril à 9 heures, à l'espace Montrichard à PONT-A-MOUSSON, les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs de Meurthe-et- Moselle, sise, rue P. Adt à Atton, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, parue dans deux journaux d'Annonces Légales : Est Républicain et Républicain Lorrain. Il est dressé une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée, à son entrée dans la salle de réunion.

L'Assemblée générale est présidée par M. Patrick MASSENET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Le Bureau de la Fédération est désigné comme Bureau de cette assemblée conformément aux statuts. Messieurs Jean-Jacques BOSCHETTI, Jonathan GUENAIRE, Daniel ROESER et Nathan FLURY, administrateurs, sont appelés comme scrutateurs en vertu de l'article 3 du règlement intérieur, ils sont assistés par des scrutateurs volontaires présents dans la salle que sont Messieurs Rémi BRICE, Francis GENAY, Pascal LANNO et Jacques RENARD.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- Un exemplaire des journaux d'Annonces Légales,
- La feuille de présence revêtue de la signature des membres du Bureau,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la FDC54 au 30 juin 2021,
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes),
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **approbation du C.R. de l'A.G du 23 avril 2021,**
- **rapport moral et de gestion,**
- **bilan financier 2020-2021 et approbation des comptes correspondants,**
- **affectation du résultat,**
- **budget prévisionnel 2022-2023,**
- **vote à bulletin secret :**
 - **financement des dégâts : taxe à l'hectare,**
 - **élection des membres du Conseil d'Administration**
- **proposition des dates d'ouverture-fermeture pour la saison 2022-2023,**
- **compte-rendu de l'activité fédérale,**
- **divers,**
- **intervention de nos invités.**

En cette année électorale, l'Assemblée Générale se déroule entièrement sous le contrôle d'un huissier de justice. Un procès-verbal de constat a été dressé par Maître Benoît JODEL. Ce dernier atteste du bon déroulement de l'Assemblée Générale et de la tenue régulière des scrutins.

PREMIERE RESOLUTION

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021, dont la copie a été remise à tous les adhérents participant à cette assemblée est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport moral et d'activités du Président et de son Conseil d'administration, l'assemblée générale adopte ce rapport moral à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et après avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, l'assemblée adopte le bilan et le compte de résultat 2020 - 2021. Il est donné quitus de sa gestion au trésorier et au Conseil d'Administration. Deux abstentions.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir proposé à l'Assemblée la rectification de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 – 2020 en report à nouveau pour un montant de – 594 001 € au lieu de – 583 790 € comme il avait été annoncé lors de l'Assemblée Générale du 23 avril 2021, l'assemblée adopte cette rectification à l'unanimité moins deux abstentions.

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, l'assemblée affecte le résultat de l'exercice, soit 578 654 € en report à nouveau. Une voix contre et une abstention.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale adopte le budget prévisionnel 2022 - 2023, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'Administration et tel qu'il est remis par écrit à chaque adhérent. 1 abstention et 1 contre.

SEPTIEME RESOLUTION

L'ensemble du Conseil d'Administration est renouvelable par liste et ce pour 6 ans, c'est-à-dire jusqu'en 2028. L'Assemblée Générale se prononce à 2 223 voix pour la liste « Pour une chasse populaire », 319 votes nuls et 296 votes blancs.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à 1 595 voix contre 1 279 voix en faveur de la solution proposée pour financer les dégâts, c'est-à-dire minimum solidarité à 0,50 €/ha plafonné à 10 €/ha.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins une abstention pour le renouvellement du principe de surtaxe mis en place pour la saison 2021 – 2022.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité moins deux voix contre sur le montant de la part fixe de l'adhésion à 86 € et de la part variable à 0,38 € par hectare.

ONZIEME RESOLUTION

Les prix de bracelets suivants sont adoptés à l'unanimité :

- 10€ bracelet chevreuil
- 75€ bracelet CEIJ
- 100€ bracelet CEF
- 150€ bracelet CEM
- 40 € bracelet SAI et SAF

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale se prononce à l'unanimité en faveur du montant du timbre fédéral à 86 €, sur le montant de la vignette temporaire à 43 € pour une durée de 9 jours et sur le montant de la vignette temporaire à 22 € pour une durée de trois jours renouvelables deux fois.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale adopte à l'unanimité les dates d'ouvertures et de fermetures, pour la saison de chasse 2022 – 2023, tel que présenté ci-dessous :

DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2022 - 2023

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2022	08/07/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	09/07/2022	17/09/2022	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	18/09/2022	31/03/2023	En individuel ou en battue
CHEVREUIL	01/06/2022	17/09/2022	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	18/09/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
CERF	01/09/2022	17/09/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
CERF, BICHE et FAON	18/09/2022	07/10/2022	En individuel
	08/10/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
LIEVRE			

	01/10/2022	31/12/2022	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	18/09/2022	01/11/2022	
PERDRIX ROUGE	18/09/2022	31/01/2023	
FAISAN	18/09/2022	31/01/2023	
LAPIN DE GARENNE	18/09/2022	28/02/2023	
RENARD	01/06/2022	17/09/2022	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	18/09/2022	28/02/2023	En individuel et en battue
BLAIREAU	18/09/2022	28/02/2023	
HERMINE, PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	18/09/2022	28/02/2023	
CORVIDES	18/09/2022	28/02/2023	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu

Signature du Secrétaire
Michel LORRAIN

Signature du Président
Patrick MASSENET

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Cette année, j'ai pu tenir les réunions préparatoires dans les divers lieux de réunion du département, il s'agit de rendez-vous importants qui permettent un dialogue direct avec vous, tous les sujets sont passés en revue et ces réunions m'apportent beaucoup. Sous l'impulsion du Directeur, Gaspard VAUTRIN, que je remercie, le fonctionnement interne de la FDC est maintenant bien en place. Le dossier sécurité à la chasse prend de plus en plus d'importance à tous les niveaux, la réforme de la chasse française a entraîné de grandes modifications (gestion des plans de chasse, gestion des ACCA, dossiers éco contribution, fonctionnement de notre région cynégétique Grand-Est). Nous avons poursuivi le permis de chasser à 0 € avec beaucoup de succès. Nos rapports sont toujours tendus avec les forestiers au sujet des cervidés et plus particulièrement avec l'ONF pour l'agrainage. Par contre, la situation s'améliore avec les agriculteurs pour les dégâts de sangliers. Le travail avec l'ISNEA se poursuit pour conforter la chasse des migrateurs. Enfin, cette dernière année a été celle des élections, la liste que j'ai conduit sous la maxime « chasser le plus d'espèces possibles, chasser le plus longtemps possible et chasser le moins cher possible » n'a pas suscité d'opposition et a été largement élue. La gouvernance de la région cynégétique a été remaniée, j'ai été élu représentant de la région Grand-Est à la FNC et ensuite élu au bureau de la FNC en qualité de Vice-Président en charge du Pôle National Scientifique et du Sanitaire. Tout cela représente beaucoup de travail mais cela est ma destinée, je ne me plains pas, je l'ai choisie.

FONCTIONNEMENT DE LA FDC

Dans le cadre de nos nouvelles missions découlant de la loi chasse du 24 juillet 2019, nous avons recruté Romuald GOLUCH pour aider nos sociétés à l'application du SDGC et aussi pour accomplir des missions de Police. Depuis le 1^{er} avril 2022, une seconde personne, Gilles MAUGICE, chasseur meurthe-et-mosellan du Pays Haut, l'assiste en plus de ses missions dans le Pays Haut. Mais cela est largement insuffisant car l'OFB s'est désengagé de nombre de ses missions de Police.

Je sais ce dont je vous parle car je suis l'un des trois Administrateurs issus de la FNC à siéger au CA de l'OFB et j'ai été amené à travailler sur le nouveau COP (contrat

d'objectifs et de performances) de l'établissement qui définit les nombreuses missions à accomplir. Ces missions sont diverses et multiples (eau, biodiversité, chasse, pêche, expertises) et ont conduit la Direction Générale de l'OFB à prioriser certaines missions. Le temps de police est réduit à 42,4 % de l'ensemble du temps de travail des agents et le temps de police lié à la chasse est de 20 % de ce total soit 8,4 % et correspond à des missions de contrôle de la sécurité à la chasse et à des enquêtes relatives aux accidents de chasse, cela n'est pas admissible pour nous, nous devons réagir et je vous l'expliquerai tout à l'heure lors d'un vote sur le renforcement ou non de notre Police de la chasse.

Le dossier éco contribution est très intéressant pour la FDC et nos efforts portent essentiellement sur la biodiversité, la trame verte et bleue et le scientifique (inventaire de nos réserves d'ACCA, ICE, comptage des oiseaux, etc...). Ce service scientifique composé de trois personnes et dirigé par Moana GRYSAN a gagné son autonomie financière, il ne pèse donc pas sur vos cotisations mais par contre nous aide beaucoup pour la défense des espèces chassables.

Tous les jours, nous essayons d'optimiser le fonctionnement de la FDC au bénéfice de nos adhérents avec une réactivité sans cesse améliorée.

Toutes les décisions concernant la saison 2022/2023 ont été prises par le Conseil d'Administration conformément aux directives nationales.

Nous apprécions particulièrement vos remarques qui nous servent à encore affiner notre fonctionnement. La vie de votre Fédération est visible sur notre site internet et sur Facebook ; nous les utilisons pour communiquer avec vous et recevoir vos diverses demandes.

La délivrance du permis de chasser est de mieux en mieux comprise avec l'utilisation d'internet notamment pour imprimer votre permis de chasser. Le contrat permettant de contracter une assurance RC directement donne de plus en plus satisfaction.

Nous mettons également beaucoup de moyens pour la mise en place des ICE (indicateurs de changements écologiques) sur les massifs à grands cervidés. Nous avons mis en place la gestion des cervidés par l'analyse du poids des faons, des relevés de consommation et des comptages de nuit.

Le service d'ingénierie et d'études dirigé par Moana GRYSAN fonctionne bien et se développe en direction de l'éducation à la nature et de tous les projets éco contribution. Des projets sont en cours avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional et montrent l'étendue de nos compétences. Merci aux élus qui nous soutiennent.

La commercialisation du gibier est un véritable problème pour quelques dizaines d'adhérents, la FDC est sollicitée mais n'a pas de solution miracle. Nous avons mis en place trois centres de collecte à GYE, LUNEVILLE et BADONVILLER en plus du site d'ATTON. La FDC n'a pas vocation de s'occuper de la commercialisation du gibier. Par contre il est évident que les quelques marchands de gibier profitent largement de la situation. Une réflexion est en cours au niveau de la FNC et de la FRC. Cette année, la société Temana créée par Dominique SICLARI vous proposera d'acheter vos gibiers en surplus, ses conditions vous seront communiquées sur demande.

Je vous rappelle que tous les tirs d'été de brécards et tous les trophées de cerfs doivent être présentés lors de l'exposition des trophées comme prévu dans notre SDGC ; des sanctions seront prises en cas d'absence de présentation.

PETIT GIBIER SEDENTAIRE

Grâce à l'effort de tous les acteurs et notamment des chasseurs, la PPA n'est jamais arrivée en France mais les dommages collatéraux ont été très importants au niveau de la chasse. Mon ami, Willy SCHRAEN, est venu sur le terrain se rendre compte de la situation et a soutenu les chasseurs de la zone concernée en prenant en charge le coût du permis de chasser durant 5 années afin de permettre aux chasseurs de rester dans notre giron en diversifiant les modes de chasse et les espèces chassées. Il s'agit de la dernière année d'aide de la FNC concernant la gratuité du permis de chasser des chasseurs de la zone PPA.

La FDC a lancé un grand plan de repeuplement en faisans communs, la tâche est ardue mais les premiers résultats sont encourageants grâce au travail d'un technicien spécialiste, Gilles MAUGICE. Il y a encore beaucoup de travail à faire en matière de piégeage et d'aménagement des territoires mais l'espoir est là.

Le reste du département est à la traîne, la gestion du petit gibier est bien plus difficile que celle du grand gibier, cela me désole, je vois de moins en moins de

chasseurs possédant des chiens d'arrêt, animal nécessaire pour prendre du plaisir dans cette chasse.

APPLICATION DU SDGC

Je rappelle que ce schéma contient beaucoup d'avancées pour connaître les résultats de prélèvements du grand gibier, les dates de battues des différentes ACCA et sociétés. Il définit les conditions d'agrainage avec précision et toutes les missions traditionnelles de votre Fédération.

Dernièrement, l'ONF a renouvelé les contrats cynégétiques de ses lots de chasse et a imposé une interdiction de l'agrainage du 1^{er} novembre au 28 février sauf dérogation, je ne peux accepter cette décision car nous sommes tous responsables devant les dégâts agricoles, il n'y a pas une catégorie de chasseurs en forêt domaniale qui auraient des droits dévalués par rapport aux autres chasseurs.

J'avais demandé et obtenu de l'Administration un assouplissement de cette interdiction qui m'a été confirmée par courrier de Monsieur le Préfet. Nous appliquerions dans notre département les dispositions de la circulaire NKM de 2011 qui prévoit un agrainage de dissuasion durant toute la période de sensibilité des cultures. Pour l'automne et l'hiver, nous avons des semis de blé, l'orge, de pois ou de colza particulièrement sensibles sur de nombreuses communes sur ou à proximité des forêts domaniales. Il suffisait, avec l'aide de la FDC, que les adjudicataires inventorient les cultures sensibles en amont des semis vers le mois d'août et fassent une demande de dérogation à l'ONF immédiatement, j'ai suivi de près ce dossier et j'ai constaté la mauvaise foi de l'ONF à accorder des dérogations d'agrainage. J'ai consulté la Chambre d'agriculture sur la sensibilité des semis d'automne sans jamais obtenir de réponse. J'ai donc pris la décision avec l'accord unanime du CA de fermer le site de télédéclaration des dégâts de la FDC du 1^{er} novembre au 28 février. En effet, si tous nos partenaires considèrent qu'il n'y a pas de sensibilité aux cultures durant cette période, il n'y a pas lieu de déclarer des dégâts.

SECURITE

Au niveau national, les accidents de chasse sont en forte décrue depuis de nombreuses années, les progrès sont évidents mais la presse nous stigmatise toujours en reprenant les discours insensés de certains. Même si un accident est un accident de trop, il y a beaucoup moins d'accidents à la chasse qu'au football, au ski, à la montagne, dans les piscines, en trottinette électrique, en vélo ou sur la route. Doit-on interdire le ski, la baignade (500 personnes décédées dont une grande majorité d'enfants l'an passé), l'accès à la montagne ou aux routes le dimanche pour autant ? La vie en société implique de respecter les autres, cela ne semble absolument pas le cas de ces gens.

Nous faisons le maximum pour améliorer encore la sécurité à la chasse, la formation décennale prévue par la loi est en place, un tiers des chasseurs Meurthe-et-Mosellans l'a déjà suivie. La commission sécurité de la FDC est aussi fonctionnelle et nous traitons en temps réel toutes les déviances liées à la sécurité. Nous réfléchissons encore sur d'autres axes afin de mieux former nos chasseurs de tous âges.

Nous attendons de nouvelles instructions de la FNC suite aux différentes annonces de l'été.

LE PERMIS DE CHASSER A 0 €

Nous poursuivons l'opération « Permis de chasser à 0 € » afin de stopper la décrue de nos adhérents voire de remonter la pente. Nous avons même gagné quelques dizaines de chasseurs cette année. Les résultats sont excellents, nous avons doublé les nouveaux chasseurs mais ils impliquent un investissement humain de la FDC très fort et je voudrais ici remercier le personnel et aussi souligner l'engagement des chasseurs bénévoles formateurs au permis de chasser. Quel plaisir pour moi de constater qu'il y a de nombreux chasseurs prêts à aider bénévolement leur Fédération.

Pour les territoires d'accueil des nouveaux permis, je suis également très satisfait des nombreux engagements mis en place, je veux aussi chaleureusement remercier ceux qui acceptent d'accueillir gratuitement des nouveaux chasseurs.

Nous avons relancé la société de ball-trap du Vieux Canton qui exploitait auparavant le site de Blénod les Toul, elle est désormais présidée par Michel LORRAIN et organise de nombreuses journées de tir aux pigeons d'argile. Nous espérons une présence massive des ACCA, des sociétés de chasse et de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle pour s'améliorer au tir au fusil de chasse et à la sécurité.

Nous avons conclu un accord avec le Cinétir de BRULEY afin de subventionner tous les chasseurs de notre département qui veulent améliorer leur tir et la maîtrise du fonctionnement de leur arme. Nous versons 40 €/chasseur au cinétir pour deux formations annuelles reconductible tous les ans.

GESTION DES SANGLIERS

Les prélèvements de sangliers de cette dernière saison de chasse sont en baisse de 2000 têtes environ avec 9 000 animaux prélevés et je m'en réjouis car cela était nécessaire. L'objectif de 500 ha détruits négocié avec le monde agricole a été largement atteint avec 320 ha détruits mais je reste vigilant dans certains secteurs où la SMT a été légèrement dépassée, il faut continuer nos efforts.

Les dégâts automnaux et hivernaux sont encore en baisse, espérons que cette tendance se confirme au printemps et en été mais je sais aussi qu'il existe encore de belles densités de sangliers dans certains secteurs. Nous ferons le point au mois de septembre et nous prendrons des mesures drastiques envers certaines sociétés si nécessaire.

Je porte une attention particulière envers les agriculteurs réservataires de leurs terres, cela est leur droit mais ils doivent assurer la protection de leurs cultures et le tir des animaux s'y trouvant sous peine de se voir appliquer des abattements importants.

Mais nous pouvons maintenir les prix bas de nos bracelets. Malgré le pessimisme de quelques chasseurs, les populations sont importantes et il va falloir être vigilant en les contenant encore. La FDC sera intraitable, aucune dérive ne sera acceptée.

Les chasseurs font preuve d'un bel esprit de responsabilité en tirant les sangliers lorsqu'ils commettent des dégâts. Les tirs reprendront le 1^{er} juin, la chasse individuelle est ouverte pour tous. En attendant, durant la période du 1^{er} avril au 31

mai, l'Administration a pris un arrêté de tir de nuit des sangliers en faveur des Louvetiers pour tout le département, j'espère que les Louvetiers sauront en faire une application partenariale et intelligente, j'y veillerai. Je remercie également tous les chasseurs qui posent des clôtures autour des cultures sensibles mais il faut aussi que les agriculteurs implantant des cultures sensibles avertissent les chasseurs du lieu et de la période de semis.

La mesure de remboursement de 50 % du montant du bracelet du 1^{er} juin à l'ouverture générale pour tous les sangliers tués, quel que soit le mode de chasse, est toujours un succès. Cette mesure est reconduite pour cette saison comme celle du remplacement du bracelet pour tous les sangliers de moins de 20 kg non éviscérés. Pour le contrôle, une photographie de tous les sangliers sera demandée ainsi que les deux languettes du bracelet.

L'an passé, je vous alertais sur l'envolée des prix des denrées agricoles, je n'ai pas été le seul et la FNC s'est emparée de ce dossier avec une grande détermination et a entrepris des négociations avec l'Etat qui ont abouti à la mise en place d'un plan de résilience de 20 M€ au niveau national. Ce plan a abouti à la conclusion d'une convention départementale avec l'Etat nous permettant de recevoir une subvention de 186 000 € soit environ 20 % du montant de notre facture. L'Etat a pris en charge le différentiel des prix agricoles entre 2021 et 2022, nous le remercions de ne pas avoir oublié les chasseurs dans cette période de crise.

Enfin, soyez rassurés, nous aurons toujours des sangliers dans notre département mais les populations seront contenues à un niveau acceptable pour le monde agricole et le portefeuille des chasseurs.

Le dialogue devrait être plus détendu avec les agriculteurs qui doivent admettre tous nos efforts, les efforts de diversification sont en cours (voir le travail de l'ISNEA pour la connaissance et le dénombrement des oiseaux chassables ou non, la création de deux pôles de chasse au gibier d'eau, l'opération faisans).

Quant aux populations de cervidés, elles sont stables en chevreuil et en grand cervidé malgré la très lente colonisation de territoires dans l'ouest du département.

ISNEA

La reconnaissance d'ISNEA comme institut d'utilité scientifique lui permet de recevoir des dons ouvrant droits à une déduction fiscale de 66 %. Vous donnez 10 € cela vous coûte 3,33 €, je compte sur tous mais surtout sur les chasseurs de migrateurs, votre passion dépend pour partie des travaux d'ISNEA.

La station de comptage toutes espèces fonctionne toujours au mont Saint-Jean à SIVRY. Notre radar de dénombrement des oiseaux nous donne des résultats très intéressants en termes de volume d'oiseaux et de méthodes de migration notamment l'altitude et les heures les plus propices. Nos connaissances s'améliorent et notre ambition de devenir le partenaire incontournable de la Grande Région Est et de l'Etat se précise. Visitez le site internet de l'ISNEA et le site AERORAD de la FNC qui regroupe en temps réel toutes les données de nos sept radars, vous découvrirez des analyses sérieuses et prometteuses.

Mais l'ISNEA a aussi besoin de vous ; inscrivez-vous sur le site internet de l'ISNEA pour nous faire connaître vos prélèvements mais aussi vos observations dans le cadre de l'observatoire régional. Cette année encore une réduction de 10 € sur le prix de la vignette fédérale de la saison suivante sera accordée à tous ceux qui se seront inscrits sur le site internet de l'ISNEA et qui auront renseigné le site de l'ensemble de leurs prélèvements. Soyez nombreux à participer, nous avons besoin de connaître nos prélèvements.

FONCTIONNEMENT DE LA NOUVELLE GRANDE REGION CYNEGETIQUE GRAND EST

La réforme politique régionale a induit la réforme cynégétique régionale avec la mise en place d'une nouvelle grande région cynégétique composée de 10 départements avec trois modes de gestion différents (trois départements à loi locale, deux départements à ACCA obligatoire et cinq départements à chasse banale).

La politique nationale de la FNC fait bouger les lignes en définissant de nouvelles missions régionales et en y affectant des moyens notamment grâce à l'éco contribution.

La FRC Grand Est s'est développée avec la dotation de la FNC qui lui a permis d'embaucher des spécialistes dans plusieurs domaines qui ne sont pas traités actuellement par les FDC. Il est essentiel d'éviter la redondance des missions.

La FRC se développe avec notamment la mise en œuvre d'un nouveau radar financé pour moitié par la région politique, merci à la région et à Valérie DEBORD de son écoute, mais nous souhaitons en acquérir encore un autre pour mieux quadriller les migrations régionales si nombreuses sur notre façade orientale.

Je voudrais insister sur l'importance des missions régionales dans la structure actuelle de la chasse française, cette évolution est indispensable pour faire valoir nos vues, nos droits et notre détermination à faire évoluer la chasse.

POLITIQUE NATIONALE

Les forestiers privés représentés par FRANSYLVA ont engagé une longue procédure administrative à l'encontre de la loi régissant les ACCA, pivot de la chasse en Meurthe-et-Moselle, pour faire autoriser les regroupements de propriétaires postérieurs à la création des ACCA afin de soustraire leurs territoires de l'action des ACCA. Après une très longue procédure, ils ont été déboutés par le Conseil d'Etat et ceci est une excellente nouvelle.

L'an passé, mon ami Willy SCHRAEN, Président de la FNC et de la FDC du Pas-de-Calais, était présent à cette tribune mais il ne peut pas être présent tous les ans, il doit visiter d'autres départements français. Il est mon ami et je serai toujours à ses côtés pour l'aider et l'assister. Il rénove voire révolutionne la chasse avec de nombreuses réformes (permis de chasser national à 200 €, réforme des statuts, réflexion sur le petit gibier et les migrateurs, gestion des plans de chasse grand gibier et des ACCA par les FDC, éco contribution pour le technique et le scientifique, sécurité à la chasse, plan de résilience, réforme en cours de l'indemnisation des dégâts agricoles, communication à supports multiples, etc...). Mais surtout, il fait connaître et reconnaître la chasse à la société française, il est présent dans les débats sociétaux nationaux pour toujours défendre avec une pugnacité remarquable notre mode de vie et bien sûr le faire évoluer dans la société du 21^{ème} siècle. Chacun a pu découvrir son programme dans les revues spécialisées, sur le site

internet de la FNC, sur son compte Facebook ou encore en lisant son livre, les réformes sont en marche et permanentes.

Il est attaqué, menacé même de mort pour lui et sa famille, vilipendé mais il résiste encore et toujours avec une résilience totale. La chasse française n'a jamais eu la chance de disposer d'un Président national de la qualité de Willy SCHRAEN, c'est mon ami, j'en suis très fier. Sa compétence, son dévouement, son franc parler, sa vision à court, moyen et long terme sont des qualités rares. Nous devons tous le soutenir.

En conclusion, je tiens également à remercier les Présidents de GIC, d'ACCA, leurs conseils d'administration mais aussi tous les chasseurs qui travaillent sur le terrain, les Administrateurs de la FDC pour leur travail bénévole très important pour certains, qui donnent leur temps sans compter, le Directeur pour son implication dans la conduite de la Fédé et la gestion du personnel et tout notre personnel administratif et technique à qui je demande beaucoup. Je voudrais aussi rappeler que je suis le Président de tous les chasseurs de Meurthe-et-Moselle, adhérents à des GIC ou non, et que tous les chasseurs ont le droit de s'exprimer en réfutant la polémique stérile puis vient le temps de la démocratie où les choix retenus sont ceux de la majorité. Nous sommes des passionnés, nous pérenniserons la chasse par notre acharnement à la défense de notre passion pour toutes les espèces, tous les modes de chasse, en sauvegardant les espaces et en utilisant tous les temps d'ouverture de la chasse mais surtout en veillant au coût de la chasse qui doit être le plus bas possible car la Meurthe-et-Moselle est un département de chasse populaire.

Je compte sur vous, vous pouvez compter sur moi.

Merci à tous de votre attention.

BILAN SIMPLIFIE AU 30.06.2022
AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

	Exercice 20-21	Exercice 21-22	Exercice 20-21	Exercice 21-22
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>				
Immobilisations incorporelles	607 095	596 885	235 368	235 368
Immobilisations corporelles	1 219 719	1 116 932	338 571	338 571
			2 759 542	3 338 196
			578 654	-13 203
	1 826 814	1 713 817	3 912 135	3 898 932
			93 078	165 610
<u>CREANCES ET REGULARISATIONS</u>				
Stock de matériels	80 043	75 588	8 879	7 709
Créances d'exploitation	1 161 653	775 388	0	0
Valeurs mobilières de placement	2 878 476	2 890 850	437 431	534 945
Disponibilités	686 170	841 002	564 295	137 938
Charges constatées d'avance	124 234	134 568	1 651 402	1 639 865
	4 930 576	4 717 396	2 662 007	2 320 457
<u>TOTAL ACTIF</u>	6 757 390	6 431 213	6 757 390	6 431 213
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Réserves de gestion				
Réserves immobilisées				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice				
<u>FONDS DEDIES</u>				
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				
<u>DETTES ET REGULARISATIONS</u>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
<u>TOTAL PASSIF</u>	6 757 390	6 431 213	6 757 390	6 431 213

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 30.06.2022

N° COMPTE	LIBELLE COMPTE	EXERCICE 2020-2021	EXERCICE 2021-2022
60	ACHATS	874 978 €	1 434 798 €
61	SERVICES EXTERIEURS	141 860 €	131 178 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	367 451 €	382 586 €
63	IMPOTS ET TAXES	41 638 €	57 082 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	642 990 €	802 118 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	450 570 €	370 038 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 327 €	2 441 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 825 €	11 619 €
68	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	298 394 €	363 760 €
	TOTAL DEPENSES	2 866 033 €	3 555 620 €
70	PRODUITS D'EXPLOITATION	2 131 767 €	2 184 144 €
74	SUBVENTIONS	516 490 €	452 825 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	613 598 €	616 790 €
76	PRODUITS FINANCIERS	39 405 €	36 965 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 517 €	36 640 €
78	REPRISES SUR AMORT. & PROVISIONS	69 334 €	170 368 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES	20 576 €	44 685 €
	TOTAL RECETTES	3 444 687 €	3 542 417 €
	RESULTAT	578 654 € -	13 203 €

BUDGET PREVISIONNEL 2023 - 2024

Intitulés comptes	Budget TOTAL		Budget Fonctionnement FDC		Budget Dégâts	
	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024	2022-2023	2023-2024
	60 - ACHATS	1 289 300,00	1 166 000,00	150 580,00	184 792,00	1 138 720,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	129 000,00	157 000,00	97 843,00	118 831,00	31 157,00	38 169,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	380 720,00	439 100,00	237 660,00	295 400,00	143 060,00	143 700,00
63 - IMPOTS ET TAXES	39 300,00	49 600,00	26 900,00	33 200,00	12 400,00	16 400,00
64 - FRAIS DE PERSONNEL	694 200,00	799 000,00	416 520,00	479 400,00	277 680,00	319 600,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	348 350,00	322 100,00	139 975,00	139 850,00	208 375,00	182 250,00
66 - CHARGES FINANCIERES	2 350,00	2 500,00	2 350,00	2 500,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68 - AMORTISSEMENTS ET PROV.	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	0,00	0,00
69 - IMPOTS	7 000,00	10 000,00	5 600,00	8 000,00	1 400,00	2 000,00
TOTAL DEPENSES	3 090 220,00	3 145 300,00	1 277 428,00	1 461 973,00	1 812 792,00	1 683 327,00
70 - PRODUITS D'EXPLOITATION	1 940 545,00	1 592 888,00	404 095,00	412 866,00	1 536 450,00	1 180 022,00
74 - SUBV. D'EXPLOITATION	350 000,00	545 000,00	350 000,00	345 000,00	0,00	200 000,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	615 803,00	658 573,00	615 803,00	658 573,00	0,00	0,00
76 - PRODUITS FINANCIERS	37 000,00	35 000,00	37 000,00	35 000,00	0,00	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 000,00	2 000,00	0,00	0,00	4 000,00	2 000,00
78 - REPRISES AMORT. ET PROVISIONS	25 000,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	26 000,00	36 200,00	26 000,00	36 200,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES	2 998 348,00	2 869 661,00	1 457 898,00	1 487 639,00	1 540 450,00	1 382 022,00
RESULTAT	-91 872,00	-275 639,00	180 470,00	25 666,00	-272 342,00	-301 305,00

TAXE HECTARE 2023 / 2024

N° MASSIF	Surface éq boisée	SOLUTION 1	SOLUTION 2
		Taxe hectare sans l'allocation de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience sur la taxe hectare avec mise en réserve sur le compte dégâts	Taxe hectare avec répercussion à la baisse de la somme perçue dans le cadre du plan de résilience en totalite sur la taxe hectare
1	6 567	4,49	3,53
2	2 518	9,08	6,39
3	6 127	1,96	1,46
4A	5 085	1,04	0,01
4B	2 999	0,00	0,00
5	2 993	0,74	0,13
6	7 525	1,94	0,91
7	5 678	0,00	0,00
8A	5 786	3,47	2,20
8B	5 609	4,33	3,07
9	7 535	3,51	2,25
11	8 748	3,29	2,25
12	9 546	5,17	3,94
13	4 877	4,43	2,86
14	6 993	0,75	0,25
15	10 162	1,11	0,82
16	7 921	2,86	2,18
17	9 792	3,25	2,63
18	2 556	2,59	2,15
19	2 651	0,00	0,00
20	2 672	4,19	2,53
21	3 518	3,34	2,14
22	5 011	1,54	1,10
24	7 111	6,60	4,69
25	2 433	3,87	2,95
26 / 27 / 28	25 386	2,60	1,40
29	3 330	6,85	5,26
30	5 712	2,37	1,38
31	5 784	3,91	2,98
32	3 084	13,05	10,33
33	384	0,62	0,62
TOTAL	186 093		

DATES D'OUVERTURES ET FERMETURES PROPOSEES POUR 2023/2024

ESPECES	OUVERTURES	FERMETURES	CONDITIONS
SANGLIER	01/06/2023	07/07/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution SAI
	08/07/2023	16/09/2023	Tir individuel partout – en battue (massifs forestiers de -50 ha et plaine)
	17/09/2023	31/03/2024	En individuel ou en battue
CHEVREUIL	01/06/2023	16/09/2023	Brocard en individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CHI été
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
CERF	01/09/2023	16/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse avec attribution CEM1 et CEM2
CERF, BICHE et FAON	17/09/2023	06/10/2023	En individuel
	07/10/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
LIEVRE	01/10/2023	31/12/2023	Avec plan de gestion lièvre sur l'ensemble du département
PERDRIX GRISE	17/09/2023	01/11/2023	
PERDRIX ROUGE	17/09/2023	31/01/2024	
FAISAN	17/09/2023	31/01/2024	
LAPIN DE GARENNE	17/09/2023	29/02/2024	
RENARD	01/06/2023	16/09/2023	En individuel pour les détenteurs d'un plan de chasse
	17/09/2023	29/02/2024	En individuel et en battue
BLAIREAU	17/09/2023	29/02/2024	
HERMINE	17/09/2023	29/02/2024	
PUTOIS, BELETTE, MARTRE, FOUINE	17/09/2023	29/02/2024	
CORVIDES	17/09/2023	29/02/2024	
MIGRATEURS			Voir les arrêtés en temps voulu